

## Règlement des ateliers « Mercredis de l'éveil »

### « ASSOCIATION LES TOURNESOLS »

Novembre 2018

#### Présentation

L'atelier est organisé par l'association de droit local "les Tournesols", présidée par Monsieur Marc Girardet et dont le siège est situé au 3, rue Principale 68510 Helfrantzkirch. Les animatrices des ateliers sont des bénévoles de l'association, Carole PIENIEZNY (animatrice diplômée, tél. [06 61 50 50 38](tel:0661505038)) et Cyrielle FEUILLADE (professeur des écoles, tél. [06 65 62 21 00](tel:0665622100)).

Le service est ouvert à tous les enfants de Helfrantzkirch et des communes voisines, âgés de 2 à 6 ans.

#### Jours et horaires d'accueil

L'équipe assure la prise en charge des enfants un mercredi par mois, de 9h30 à 11h30, selon le planning suivant pour l'année scolaire 2018-2019 :

- mercredi 5 décembre 2018
- mercredi 16 janvier 2019
- mercredi 27 février 2019
- mercredi 27 mars 2019
- mercredi 24 avril 2019
- mercredi 22 mai 2019

*L'accueil est limité à 16 enfants par ateliers, il est donc indispensable de procéder à une inscription préalable pour chaque session.*

*En cas d'un nombre trop faible d'inscription, l'association se réserve le droit d'annuler un atelier.*

#### Modalités du service

Pour pouvoir être accueilli par notre service, vous devez **obligatoirement** avoir fourni le dossier complet d'inscription de vos enfants, ainsi que le règlement de la demi-journée.

#### Constitution du dossier d'inscription :

- La fiche d'inscription renseignée et signée ;
- La fiche sanitaire de liaison complétée et signée ;
- Une photocopie de l'attestation d'assurance extra-scolaire 2018/2019 (responsabilité civile).

#### Tarifs et mode de paiement

#### La cotisation :

Cotisation annuelle par famille 2018/2019 (non remboursable) :

- 20 € pour les habitants d'Helfrantzkirch
- 22 € pour les extérieurs

Chaque parent ou représentant légal déclaré devient membre de l'association, électeur et éligible au conseil d'administration.

### **Les tarifs :**

Les tarifs sont fixés par l'Association :

- 12 euros la demi-journée pour 1 enfant ;
- 20 euros la demi-journée pour 2 enfants ;
- 25 euros la demi-journée pour 3 enfants.

### **Le paiement :**

Le paiement doit s'effectuer **au plus tard le jour de l'atelier, à l'arrivée de l'enfant**, à régler sur place par **ESPÈCES / CHEQUE** (à l'ordre de l'Association les Tournesols) ou **VIREMENT BANCAIRE** (en mentionnant le mois concerné et le nom de l'enfant).

Un reçu de paiement est établi **sur demande** et envoyé par mail.

Aucun paiement ne sera pris en compte s'il est déposé dans la boîte aux lettres.

**En cas de non-paiement,** l'enfant ne pourra plus être accueilli.

En cas d'annulation, il conviendra de prévenir au minimum 48h à l'avance. À défaut, l'atelier sera facturé.

## Fonctionnement du service

L'accueil est prévu de 9h30 à 11h30. Afin que l'enfant puisse profiter au mieux des ateliers, il est conseillé de respecter les horaires de fonctionnement.

Les doudous et tétines sont acceptés. Par contre il est préférable de ne pas amener de jouets ou objets précieux. En cas de perte, vol ou dégradation, la responsabilité des animatrices bénévoles et de l'association ne pourrait pas être engagée.

### **Accident :**

Si un accident survient à un enfant, les animatrices ont le devoir d'appeler les services d'urgences (SAMU, pompiers) et les parents. Il est **impératif** de pouvoir joindre les **parents** ou une personne mentionnée sur l'autorisation parentale, à tout moment durant l'atelier.

## Responsabilités

En l'absence d'autorisation parentale aucune sortie ne sera permise avant l'heure sauf si l'enfant est accompagné d'une personne habilitée et mentionnée sur la fiche d'inscription ; une pièce d'identité sera demandée. Si un enfant n'est pas recherché 30 minutes après la fin de l'atelier, si aucun parent ou personne mentionnée dans le dossier n'est présent, l'animatrice en charge est dans l'obligation de prévenir la Gendarmerie.

### **Traitement médical**

Veuillez fournir une copie de l'ordonnance ainsi que les médicaments à une personne de l'équipe d'encadrement. En aucun cas les enfants ne peuvent prendre les médicaments seuls.

En cas **d'allergies** ou **d'intolérances alimentaires**, veuillez le préciser sur la fiche sanitaire de liaison.

## Discipline

Les enfants doivent respecter les règles de discipline et de vie en collectivité, et se doivent d'être respectueux de chacun (adulte et enfant), des locaux et du matériel mis à disposition ; faute de quoi, l'Association se réserve le droit, en cas de manquement, de ne plus accepter l'enfant concerné, aucun remboursement des sommes éventuellement versées ne pourra être exigé.

De même la radiation d'un enfant est effective dans les cas de retards répétés, retards de paiement de factures, fausse déclaration de la famille.

## Réclamations

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit via notre adresse mail à l'adresse :

[lestournesols68@orange.fr](mailto:lestournesols68@orange.fr)

### **RÉCÉPISSÉ DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à nous remettre)**

---

Je soussigné(e) : .....

Demeurant à : .....

reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur des ateliers « Mercredi de l'éveil » organisés par l'association "Les Tournesols" et m'engage à le respecter.

Helfrantzkirch, le ...../...../.....

Signature(s) du ou des représentants légaux